

N° d'ordre : 20190305-1DCS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 5 Mars 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le mardi douze mars à vingt heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis en la salle du conseil de la Commune de Pont de Vaux, sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(	Excusé(	Absent(	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(	Excusé(	Absent(
Arbigny	GRAS Daniel (T)			X	Manziat	COULON Arnaud (T)	X		
	SEVESTRE Marie-Hélène (S)		X			BOYAT Thierry (S)		X	
Asnières-Sur-Saône	WILLEMS Jean-Marc (T)	X			Mézériat	ROBIN Etienne (T)	X		
	FONTIS Michel (S)			X		VOLATIER Leslie (S)			X
Bâgé la Ville	REPIQUET Dominique (T)		X		Ozan	FEYEUX René (T)	X		
	DIOCHON Éric (S)	X				LOHNER-ADLI Sylvain (S)			X
Bâgé le Chatel	THEVENOT Jean-Claude (T)		X		Perrex	DAUJAT Bernard (T)	X		
	MALATERRE Jean-Louis (S)	X				GEINDRAU Guy (S)	X		
Bey	GENTIL Michel (T)			X	Pont de Vaux	COILLARD Philippe (T)	X		
	CATHERIN Sébastien (S)			X		MAINGRET Martine (S)	X		
Biziat	BAGNE Michel (T)	X			Pont de Veyle	MARQUOIS Michel (T)	X		
	AGATY Guillaume (S)		X			MICHEL Luc (S)	X		
Boissey	TIRREAU Andrée (T)		X		Replonges	VERNOUX Bertrand (T)	X		
	PAUGET Grégory (S)			X		RETY Jean-Pierre (S)			X
Boz	JOUBERT-LAURENCIN Monique (T)	X			Reyssouze	PELUS Agnès (T)			X
	COTE Monique (S)	X				COURDURIER-CURVEUR Pierre (S)			X
Chanoz-Chatenay	OTTONELLO Brigitte (T)		X		Sermoyer	BOURCET Michèle (T)	X		
	MORANDAT Olivier (S)			X		PANCHOT Huguette (S)	X		
Chavannes / Reyssouze	MOREL Paul (T)	X			St André de Bâgé	BAUCHEREL Didier (T)	X		
	GAVAND Jean-Paul (S)	X				PLENARD Philippe (S)	X		
Chaveyriat	JACQUET Claude (T)	X			St André d'Huiriat	DUBOST Michel (T)	X		
	RONGEAT Ghislaine (S)			X		DOUVRES Dorian (S)			X
Chevroix	DEVEYLE Arnaud (T)			X	St Bénigne	UNIA Emily (T)	X		
	BENOIT Jean-Pierre (S)	X				GANDET Michel (S)	X		
Cormoranche	CHAPPELON Yves-Augustin (T)	X			St Cyr / Menthon	CHALTON Alain (T)	X		
	MARTINET Christian (S)	X				FERNANDEZ Agapito (S)	X		
Crottet	PERRUICHE Daniel (T)			X	St Etienne / Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre (T)	X		
	LAURENT Joëlle (S)			X		DOUVRE Christelle (S)			X
Cruzilles-Les-Mépillat	LAY Christian (T)			X	St Genis / Menthon	GREFFET Christophe (T)	X		
	PONCET Alain (S)	X				BROCHAND Michel (S)			X
Dommartin	NOVE-JOSSERAND Michel (T)	X			St Jean / Veyle	DUPERRAY Agnès (T)		X	
	FERRAND Virgile (S)			X		GREZAUD Edmond (S)	X		
Feillens	DUBY Françoise (T)		X		St Julien / Veyle	MAUGE Lionel (T)	X		
	MONTERRAT Guy (S)	X				REVOL Serge (S)		X	
Gorrevod	GUILLERMIN Henri (T)	X			Vésines	JULLIN Gilbert (T)	x		
	MALIN Jacques (S)	X							
Grièges	RENOUD Joëlle (T)	X			Vonnas	CARJOT Jean-François (T)		X	
	NAVORET Daniel (S)	X				GIVORD Jean-Louis (S)		x	
Laiz	ZANCANARO Yves (T)		X						
	BLOUZARD Robert (S)	x							

**Envoi de la convocation : 21/02/2019**

**Affichage de la convocation : 21/02/2019**

**Nombre de délégués élus : 39**

**Nombre de délégués présents : 31**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation aux communes de 3500 habitants et plus et aux groupements de communes comprenant une commune de plus de 3500 habitants, d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi, la délibération sur le DOB 2019 permettra de prendre acte de la tenue de ce débat qui s'est déroulé sur la base du rapport présenté ci-dessous :

#### 1- Rappel de la situation financière du syndicat mixte au dernier compte administratif

L'exercice 2018 clôt la deuxième année de fonctionnement du Syndicat mixte du SCoT Bresse Val de Saône. Le compte administratif 2018 laisse apparaître :

- Un résultat cumulé de + 90 443.02 € en fonctionnement
- Un déficit de – 46 788 € en investissement

Soit un résultat global sur le total des sections de + 43 655.02 €.

#### 2- Les prévisions des recettes 2018

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées du report de l'excédent du résultat de l'exercice 2018 ainsi que de la participation des deux EPCI constituant le syndicat mixte du SCoT.

Les recettes d'investissement sont quant à elles constituées de la subvention du département pour l'élaboration du SCoT.

#### 3- Les participations des EPCI

Pour rappel, les participations des EPCI en 2017 étaient de 2€ / habitant.

Pour 2019, il est prévu les mêmes participations. Elles sont décomposées dans le tableau ci-dessous :

##### Participations pour le fonctionnement du syndicat mixte et l'élaboration du SCoT :

EPCI	Population N-1 (soit 2018)	Participation de 2€ / habitant
CC Bresse et Saône	25 739	51 478 €
CC de la Veyle	22 335	44 670 €
TOTAL	48 074	96 148 €

## 4- Les prévisions de dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
IMPUTATION	LIBELLE	Budgeté 2018	Réalisé 2018	Prop. 2019
60623	Alimentation	1 100,00 €	629,50 €	700,00 €
60632	Achat petits matériels	300,00 €	130,73 €	200,00 €
6064	Fournitures	500,00 €	157,02 €	250,00 €
611	Contrat prestation de service	3 000,00 €	1 176,00 €	1 200,00 €
6156	Maintenance	2 000,00 €	2 283,40 €	2 500,00 €
6161	Assurance	500,00 €	0,00 €	0,00 €
6182	Documentation	500,00 €	0,00 €	0,00 €
6225	Indemnité percepteur	1 000,00 €	67,76 €	100,00 €
6226	Honoraires	15 000,00 €	0,00 €	12 800,00 €
6231	Annonces insertions	1 000,00 €	1 883,78 €	1 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	500,00 €	227,74 €	500,00 €
6251	Déplacements	1 500,00 €	333,86 €	750,00 €
6261	Affranchissement	700,00 €	327,40 €	700,00 €
6262	Frais communication	1 500,00 €	1 301,81 €	1 500,00 €
627	Service bancaire et assimilé	200,00 €	0,00 €	200,00 €
6281	Cotisation	5 500,00 €	5 301,80 €	5 500,00 €
6284	Formation	500,00 €	0,00 €	500,00 €
62878	Rbt frais autres organismes	8 000,00 €	5 640,00 €	3 000,00 €
Total Chapitre 11		43 300,00 €	19 460,80 €	31 400,00 €
6332	Cotisations FNAL	40,00 €	31,18 €	40,00 €
6336	Cotisation CNG, CG de la FPT	630,00 €	628,90 €	630,00 €
6338	Autres impôts et taxes	270,00 €	192,82 €	270,00 €
64131	Remuneration	23 271,00 €	23 044,77 €	23 750,00 €
64138	Autres indemnités	8 400,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €
6451	Cotisations URSSAF	9 600,00 €	9 501,16 €	9 600,00 €
6453	Cotisations Assurances retraite	1 290,00 €	1 288,36 €	1 290,00 €
6455	Assurance du personnel	700,00 €	0,00 €	700,00 €
6474	Versements aux autres œuvres sociales	205,00 €	205,00 €	207,00 €
6475	Médecine du W	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Total chapitre 12		44 606,00 €	43 292,19 €	45 087,00 €
6531	Indemnités des Elus	43 961,00 €	40 103,72 €	30 000,00 €
6533	Cotisations retraite élus	3 001,00 €	2 450,64 €	2 021,00 €
6534	Cotisations SS élus	11 048,00 €	9 974,26 €	8 000,00 €
Total chapitre 65		58 010,00 €	52 528,62 €	40 021,00 €
66111	Remboursement intérêts Emprunt	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total chapitre 66		0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	1 020,63 €	0,00 €	3 380,02 €
Total chapitre 022		1 020,63 €	0,00 €	3 380,02 €
023	Virement à la section d'investissement	28 788,00 €	0,00 €	18 384,00 €
Total chapitre 023		28 788,00 €	0,00 €	18 384,00 €
6811-042	Dotations aux amortissements	531,00 €	531,00 €	531,00 €
Total chapitre 042		531,00 €	531,00 €	531,00 €
Total dépenses		176 255,63 €	115 812,61 €	139 803,02 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
IMPUTATION	LIBELLE	Budgeté 2018	Réalisé 2018	Prop. 2019
002	Excedant reporté F	80 715,63 €	0,00 €	43 655,02 €
Total chapitre 002		80 715,63 €	0,00 €	43 655,02 €
7461	DGD	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €
74758	Participation autres groupements	95 540,00 €	95 540,00 €	96 148,00 €
Total chapitre 74		95 540,00 €	125 540,00 €	96 148,00 €
Total recettes		176 255,63 €	125 540,00 €	139 803,02 €

SECTION D' INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
IMPUTATION	LIBELLE	Budgeté 2018	Réalisé 2018	RAR	Prop. 2019
001	Salde d'exécution reporté	2 658,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total chapitre 001		2 658,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Remboursement capital Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total chapitre 16		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2091	Frais d'études	81 319,00 €	0,00 €	81 319,00 €	0,00 €
202	Frais documents d'urbanisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €	133 415,00 €
2051	Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total chapitre 20		81 319,00 €	0,00 €	81 319,00 €	133 415,00 €
2183	Materiels informatiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Total chapitre 21		0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Total dépenses		83 977,00 €	0,00 €		216 234,00 €

SECTION D' INVESTISSEMENT					
RECETTES					
IMPUTATION	LIBELLE	Budgeté 2018	Réalisé 2018	RAR	Prop. 2019
001	Salde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	531,00 €
Total chapitre 001		0,00 €	0,00 €	0,00 €	531,00 €
1068	Excedant de fonctionnement	2 658,00 €	2 658,00 €	0,00 €	46 788,00 €
Total chapitre 10		2 658,00 €	2 658,00 €	0,00 €	46 788,00 €
021	Virement de la section	28 788,00 €	0,00 €	0,00 €	18 384,00 €
Total chapitre 021		28 788,00 €	0,00 €	0,00 €	18 384,00 €
1321	Subvention état	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323	Subvention département	34 000,00 €	0,00 €	34 000,00 €	56 000,00 €
Total chapitre 13		52 000,00 €	0,00 €	34 000,00 €	56 000,00 €
1641	Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
Total chapitre 16		0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
28051-040	Concessions et droits similaires	531,00 €	531,00 €	0,00 €	531,00 €
		531,00 €	531,00 €	0,00 €	531,00 €
Total recettes		83 977,00 €	3 189,00 €		216 234,00 €

## 5- Structure et gestion de l'encours de la dette

Depuis sa création, le syndicat mixte du SCoT Bresse Val de Saône n'a encore jamais eu recours à l'emprunt.

Cependant, pour le budget 2019, un recours à l'emprunt est prévu.

En effet, les seules recettes de fonctionnement du syndicat mixte du SCoT Bresse Val de Saône sont les participations des deux EPCI le constituant : Communauté de Communes de la Veyle et Communauté de Communes Bresse et Saône.

Leur participation est calculée en multipliant la population de l'année N-1 avec un taux fixé par le syndicat mixte du SCoT Bresse Val de Saône.

Un taux de 2€ / habitant est fixé depuis la création du syndicat et les élus ne souhaitent pas augmenter ce taux.

Les dépenses d'investissement estimées sur les années à venir sont plus importantes que celles réalisées ces deux dernières années. En effet, le marché de l'élaboration du

SCoT a été notifié fin d'année 2018 et les bureaux d'études devront être payés au fur et à mesure de leur avancement.

Par conséquent, un emprunt de 60 000 € est envisagé afin de pallier aux futures dépenses envisagées sur les années à venir.

## 6- Structure des effectifs et dépenses liées

### a. Répartition des effectifs et durée du travail

Le syndicat mixte du SCoT dispose d'un agent en poste depuis le 8 janvier 2018. Il s'agit d'un contractuel en CDD chargé de mission SCoT pour 28h par semaine.

En termes de dépenses, cela est traduit sur le chapitre 12.

Le chapitre 65, correspondant aux indemnités des élus, est en baisse puisque sur l'année 2018 ont été versées les indemnités sur 18 mois (de juin à décembre 2017 + année 2018)

### b. Mise à disposition du secrétaire de Gorrevod

Le secrétariat du Syndicat Mixte est tenu en parti par le secrétaire de la commune de Gorrevod.

Une convention de mise à disposition du personnel avec la commune de Gorrevod a été mise en place afin de rembourser le traitement de l'agent pour cette mission. Cette convention était prévue jusqu'en décembre 2018. Elle doit donc être reconduite. Le coût unitaire journalier se décompose comme suit :

- o charges de personnel : 100 euros;
- o frais de fonctionnement : 20 euros ;

soit 120 euros.

Au vue de la répartition du travail entre la chargée de mission et le secrétaire de Gorrevod, le nombre prévisionnel d'unités de fonctionnement est revue à la baisse : 25 jours pour l'année 2019.

### c. Régime indemnitaire et avantage

Le Bureau Syndical, suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Ain a décidé de la mise en place du régime indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel pour le poste de chargé de mission SCoT et celui d'assistant administratif selon les modalités suivantes :

#### CATEGORIE A

Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions
Groupe 1	Chargé de Missions SCoT

#### CATEGORIE C

Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions
Groupe 1	Assistant administratif

Groupe	Montant de base annuel		
	Indemnité de fonctions, de	Complément	Indemnitaire

	sujétions et d'expertise	Annuel
<b>ATTACHES</b>		
<b>Groupe 1</b>	10 500€	0
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS</b>		
<b>Groupe 1</b>	2 400€	0

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le

Breiser  
Levrault

ID : 001-200073286-20190305-20190305\_1DCS-DE

Le versement de cette indemnité sera mensuel et fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les deux ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil syndical, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019.**

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.*

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,  
Henri GUILLERMIN.

Certifié exécutoire

Affiché le : 02.04.19

Transmis en Préfecture le : 02.04.19



**SYNDICAT MIXTE  
du SCoT  
BRESSE-VAL de SAÔNE**

**Voies et délais de recours** : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.